

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

DELIBERATION N° 2026-047
Portant sur la convention de déneigement 2026-2027

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINT ALPINIEN se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de François PERREAUT, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2026

ETAIENT PRESENTS : : (par ordre de mandat puis par ordre alphabétique) : M. PERREAUT François – Mme DEMIR Gülkiz – M ROUGIER Patrice - Mme BIELLI Sylvie - M BONNAUD Alexandre – M AUGRAS Guillaume - Mme CADRAN Aude - Mme CARNET Laurianne– M CHABANT François– Mme TANGARA Pascale

Excusé avec procuration : M MOREAU Jean-Baptiste pouvoir à M ROUGIER Patrice

Mme TANGARA Pascale est désignée comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	10	01	11	11	11	0	0

Objet : Convention déneigement

M le Maire fait part au Conseil du devis de M. Simonneton Sébastien, pour le chiffrage des travaux de déneigement des voies communales 2026-2027.

Le tarif horaire est de 62€ TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents et autorise M le Maire a signé une convention entre les 2 parties.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte ce devis à la majorité et demande à M le Maire de mener à bien cette opération.

Transmis le 30/09/2026

Affichée le 30/09/2026

Le 25/09/2026

**Le Maire,
François PERREAUT**

